

18 octobre 2004

CP 04/10-10

**ACQUISITION DE TESTS DE DEPISTAGE DE
L'ENCEPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE
ET DE LA TREMBLANTE**

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12/04 CG

Le marché n° 12/04 CG, en date du 13 avril 2004, a été conclu avec le laboratoire BIO-RAD pour l'acquisition de tests de dépistage de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine et de la tremblante.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte les nouveaux prix proposés par le laboratoire BIO-RAD, entraînant une diminution du prix global d'un test de 13,50 € à 12,80 € soit 5,18 % de réduction.

Le tableau ci-annexé présente de façon détaillée les nouveaux tarifs.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Conseil Général l'avenant n° 1 au marché n° 12/04 CG relatif à l'acquisition de tests de dépistage de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine et de la tremblante conclu avec le laboratoire BIO-RAD.

Adopté à l'unanimité.

ANNEXE

CP 04/10-10

Désignation	Prix du marché		Prix proposés	
	Par condit	Par test	Par condit	Par test
Tesee purification 192 tests	1332,86	6,94	1256,06	6,54
Tesee détection 192 tests	1205,37	6,28	1147,78	5,98
BSE calib Syringe+Needle 100 tests	13,70	0,14	13,70	0,14
BSE test Sample Siringue 100 tests	14,30	0,14	14,30	0,14
Total en €par test		13,50		12,80

Le Président,